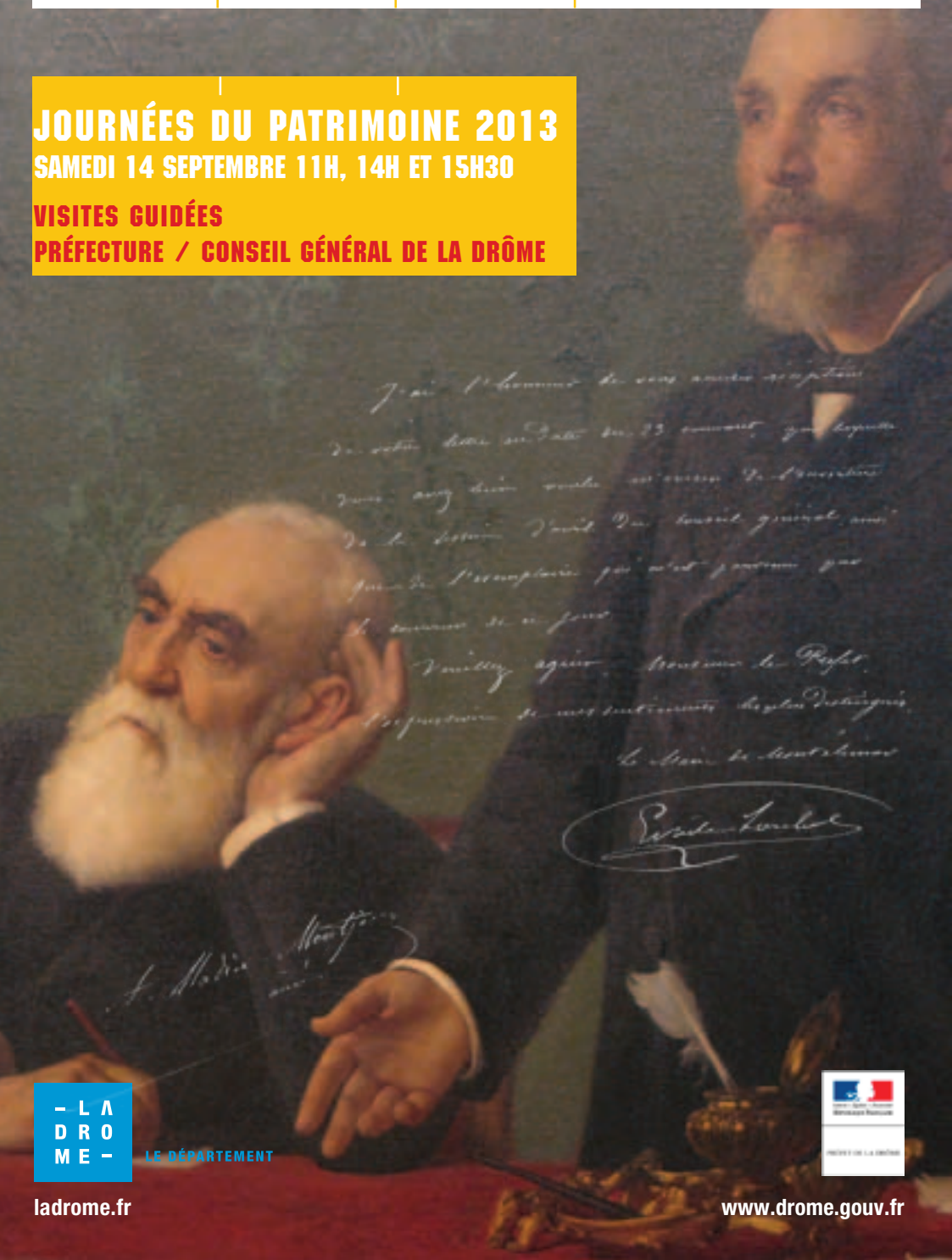


JOURNÉES DU PATRIMOINE 2013

SAMEDI 14 SEPTEMBRE 11H, 14H ET 15H30

VISITES GUIDÉES

PRÉFECTURE / CONSEIL GÉNÉRAL DE LA DRÔME



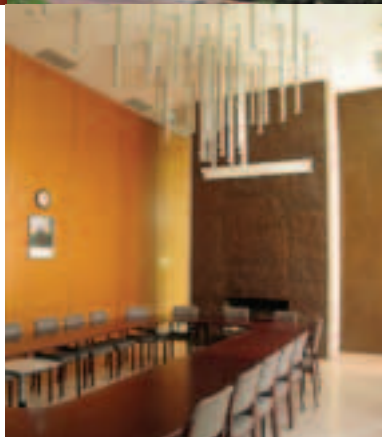
L'œuvre architecturale

Sur un bâtiment massif et rectangulaire se greffe une aile en retour, plus basse, abritant l'appartement présidentiel et celui du préfet. Cette entrée, desservant appartements privés et salons de réceptions, reste confidentielle.



Hall Descorches

Le hall porte le nom du second préfet de la Drôme : Henri Descorches. Un paravent métallique composée de plaques montées sur câbles, forme un rideau transparent du sol au plafond. Il scinde l'espace et dissimule le vestiaire et les sanitaires. Aux murs : un tableau du peintre drômois Bernard Cathelin (1919-2004) et une tapisserie réalisée à Aubusson d'après un carton du tapissier et décorateur Maurice André (1914-1985).



Salle Delacroix (ancien fumoir)

Dans la pièce la plus intime du bâtiment, la hauteur du plafond est atténuée par la présence de luminaires tubulaires de différentes hauteurs. La paroi du fond est couverte de panneaux de skai, un matériau novateur pour l'époque, la cheminée monumentale est composée de plaques de cuivre martelées. Le portrait Nicolas Delacroix (1785-1843), député de la Drôme, est un dépôt du musée de Valence.

Salle Barjavel (ancienne salle à manger)

Cette salle qui porte le nom de l'écrivain René Barjavel s'ouvre entièrement sur le jardin par de grandes baies vitrées. Utilisée autrefois pour les réceptions du préfet, elle fait fonction de nos jours de salle de réunion. La résille du plafond, constituée d'un ensemble de cubes ouverts en laiton forme les luminaires. L'œuvre du peintre drômois Alfred Loudet (1838-1898), représente les parlementaires drômois en 1890 dont Émile Loubet, sénateur et futur président de la République.





Grand vestibule

Son mur entièrement habillé de bois clair masque les accès à l'ancienne salle à manger (salle Barjavel). Les appliques de verre ont été dessinées par Maurice Biny et réalisées par son frère Jacques. Sur le mur, le séparant de la salle Delacroix, un portrait en pied représente Collin de Sussy nommé le 23 mars 1800 premier préfet de la Drôme.

Grand salon d'apparat

Trois lustres monumentaux semblent en apesanteur dans cette pièce, la seule à recevoir un parquet. Le travail du plafond, composé de panneaux parfois ouverts,

parfois fermés, crée une sorte d'ondulation attirant le regard. Eclairé de grandes baies vitrées, ce salon de réception est habillé de revêtement menuisé de ton clair.



Salle de l'Assemblée départementale, Marius Moutet

L'architecte lui a donné un caractère monumental, avec la position haute du Président de l'assemblée, le mobilier fixe et l'installation permanente

de l'organisation de la pièce, entièrement habillée de bois. Le lustre qui occupe presque tout l'espace de la pièce en diminue la hauteur. Il est composé de métal et de panneaux de verre tous différents.



De la citadelle à la préfecture



La préfecture actuelle est implantée sur le site de la citadelle de Valence, construite dans les années 1580.

Trois siècles plus tard, la ville est riche de deux casernes, d'un polygone et d'une école d'artillerie, faisant de Valence une

place militaire importante du Dauphiné au XIX^e siècle. La citadelle, devenue obsolète, cède la place à une caserne, Chareton, inaugurée en 1868. Celle-ci disparaît au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, le site étant destiné à l'accueil de la préfecture de la Drôme.

La préfecture de Maurice Biny

Jusqu'en 1944, la préfecture de la Drôme est implantée dans l'ancien couvent de Saint-Ruf le Haut. Détruite par les bombardements de la Libération, ses bureaux s'installent ensuite dans l'ancienne caserne Brunet (actuel centre administratif Brunet). Les travaux de l'actuelle préfecture débutent en 1962 sur les anciens terrains militaires de Chareton, achetés par le conseil général pour regrouper les services publics : sécurité sociale, caisse d'allocations familiales, office HLM, mess des officiers sont implantés à proximité. L'État alloue des fonds pour le chantier, dans le cadre de la politique de reconstruction de la ville après guerre.

Le projet est signé Georges Goldfard et Maurice Biny, architectes des Bâtiments civils et palais nationaux. Ensemble architectural d'une grande sobriété, c'est l'un des édifices les plus représentatifs des années 1960 à Valence.

A l'intérieur, Maurice Biny utilise une grande diversité de matériaux, dont certains novateurs (imitations cuir, placages de bois) et des matériaux traditionnels comme la pierre, à laquelle il donne des effets de matière (plaques de pierres de Hauteville striées ou polies). Pour les décors et luminaires, il travaille avec l'Atelier de l'œuf, qui regroupe architectes, sculpteurs, designers, graphistes et mosaïstes et avec son frère Jacques Biny, concepteur d'éclairages, qui réalise tous les lustres. En 1988, l'architecte Pierre Traversier conçoit un nouveau bâtiment en courbes et contre-courbes, parti inverse du bâtiment principal. L'escalier monumental est démoli, l'entrée du public repensée.

En 2012 l'édifice a reçu le label « Patrimoine du XX^e siècle ». Ce label a été créé en 2001 par le ministère de la Culture en vue d'identifier et de signaler les édifices et ensembles urbains témoins matériels de l'évolution technique, économique, sociale, politique et culturelle de notre société.



Les préfetures et les conseils généraux ont été instaurés dans les départements par la loi du 28 pluviôse an VIII (17 février 1800).

Le préfet incarne l'État, représentant direct du premier ministre et de chaque ministre, et dirigeant l'ensemble des administrations civiles de l'État. Il assure notamment la mise en œuvre des actions de l'État et la conduite des politiques publiques, la gestion des ressources et des moyens de l'État et le contrôle administratif des collectivités locales et organismes publics.

Le conseil général est une collectivité territoriale, avec une assemblée élue renouvelée tous les 3 ans par moitié. Le conseil général (ou Département) de la Drôme compte 36 conseillers généraux représentant chacun un canton. Collectivité de proximité, le conseil général est l'instance de décision du département, intervenant dans de nombreux secteurs en lien direct avec la vie quotidienne des citoyens : social, transports, collèges, projets des communes...